

6 octobre 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-verte».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 24 novembre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 25 janvier, 22 février et 10 mai 2021. Elle a ensuite été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, les 15 juin et 27 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 janvier 2021

Audition de M. Pierre Fuchs, M^{me} Agnès Denis François, M. Giuliano Vascotto et M. Vassia Quiquerez, pétitionnaires

M. Fuchs indique tout d'abord que la proposition présente dans la pétition est le fruit de différentes étapes. Il explique ainsi que le projet «Tout doux les Pâquis», lancé en 1991 par la Ville de Genève, avait pour but de réduire le trafic de transit dans le quartier, et en particulier de supprimer le trafic automobile, à l'exception des bus, à la place de la Navigation. Il précise que certaines mesures qui étaient alors proposées ont été mises en place depuis, et relève que la Ville a pu constater un effet positif de celles-ci en matière de reports de circulation en 2008. Il rappelle ensuite qu'en 2009 un débat public avait été organisé concernant les nouvelles zones piétonnes à définir et que la proposition de 1991 pour la piétonnisation de la rue des Pâquis avait alors été remise sur la table. M. Fuchs évoque également la nouvelle proposition formulée en 2011 par les principales associations du quartier en vue de prolonger cette rue piétonne par des cheminements piétonniers. Il ajoute que cette proposition a été précisée entre 2013 et 2015, où elle a été qualifiée de «Croix-verte» lors des discussions avec la Ville concernant le nouveau contrat de quartier. Il déplore que ce contrat de quartier n'ait pas eu de suites concrètes, faute de retour de la Ville. Il indique enfin que les conclusions du débat autour de ce contrat de quartier ont néanmoins servi de bases à la rédaction de la pétition en question, et que les allers-retours entre les associations et la Ville de Genève ont également contribué à son contenu.

M^{me} Denis François annonce passer maintenant à une présentation plus détaillée de la proposition et des objectifs qu'elle entend poursuivre. Elle indique tout d'abord que celle-ci se veut une alternative au trafic automobile dans le quartier et qu'elle entend faire évoluer le quartier pour apporter une meilleure qualité de vie à ses habitantes et habitants et pour qu'ils et elles puissent se réapproprier leur quartier. Elle explique que cette vision se concrétisera sous la forme de deux axes sécurisés et végétalisés, de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, mais qu'elle passera également par la surélévation de carrefours, par un meilleur aménagement des zones piétonnes existantes et ce, tout en laissant la possibilité de dessertes de proximité pour les commerces et les habitantes et habitants. La pétitionnaire fait remarquer qu'il s'agit en somme d'améliorer l'actuel, sans créer du nouveau, pour permettre un cheminement continu entre les différents lieux clefs du quartier, que cela soit à pied ou à vélo.

Abordant ensuite les aspects clefs du projet, elle précise que la sécurisation des chemins favorisera également les enfants, puisque beaucoup de parents utilisent désormais des vélos-cargos. Elle relève ensuite en particulier la végétalisation des axes, qui permettra de donner une identité forte au quartier par ces axes végétalisés facilement reconnaissables par tous les usagers et usagères, piétons, cyclistes ou automobilistes. Elle évoque aussi les balades des promeneurs qui pourront y effectuer des achats de proximité ou s'y attarder lorsqu'il fera chaud.

La pétitionnaire explique après cela que la pétition propose d'allouer l'axe sis entre la rue du Môle et la place de la Navigation à l'usage exclusif des piétons, des vélos et des Transports publics genevois (TPG), ainsi que l'axe sis au croisement entre la rue de Lausanne et la rue de Monthoux. Elle précise que ces deux axes connaissent actuellement des embouteillages fréquents et que la présence de voitures rend parfois difficile le cheminement des bus.

M^{me} Denis François relève que beaucoup d'autres éléments permettent de réduire le trafic de transit, et de citer la création de zones de rencontre limitée à 20 km/h qui favoriseraient l'apaisement du quartier. Elle fait aussi observer qu'avec des cheminements apaisés et une végétalisation forte les habitantes et habitants pourront se réapproprier le quartier. Indiquant ensuite que 400 personnes ont signé cette pétition rien qu'en ligne, elle déclare avoir sélectionné quelques commentaires de ces signataires parmi les 150 laissés. Elle fait observer qu'en ressortent globalement la difficulté de se déplacer dans un quartier très dense qu'il convient de végétaliser réellement, le ras-le-bol face au bruit, l'envie de favoriser la mobilité douce ou l'accent qui doit être mis sur le bien-être des résidentes et résidents dans une ville, notamment via la lutte contre les îlots de chaleur. M^{me} Denis François fait part en outre d'un retour d'expérience très positif quant à la fermeture du petit tronçon de la rue de Berne. Elle note enfin qu'elle a apprécié le réalisme de la pétition, qui fait le pari de se baser sur ce qui existe déjà.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire demande confirmation du fait que la pétition entend supprimer la circulation au sein de cette «Croix-verte».

M. Fuchs répond que cette pétition souhaite réserver la rue des Pâquis aux TPG et à la mobilité douce, mais qu'elle ne propose pas de zones piétonnes supplémentaires, uniquement des zones de rencontre où la circulation serait limitée à 20 km/h.

Le même commissaire demande si elle impliquerait la suppression de places de stationnement.

M. Fuchs répond que ce ne serait pas forcément le cas, même s'il reconnaît que certaines d'entre elles pourraient être appelées à l'être, notamment pour végétaliser certains espaces, faisant observer que la présence de vraies zones vertes en lieu et place des grands pots actuels permettrait réellement de donner une autre impression de la rue.

Une commissaire souhaite en savoir davantage sur l'échec du contrat de quartier qui avait été discuté entre 2013 et 2015.

M. Fuchs répond que cette démarche a échoué car la Ville ne répondait pas aux demandes des habitantes et habitants du quartier, et rappelle que celles et ceux qui menaient les discussions au nom des associations du quartier avaient fini par démissionner pour cette raison.

La même commissaire souhaite savoir s'ils avaient eu le sentiment de ne pas être entendus ou si la Ville n'était pas entrée en matière sur leurs demandes.

M. Fuchs indique que les projets souhaités avaient fait l'objet d'une feuille de route rédigée par des professionnel-le-s de la Ville, mais explique que celle-ci n'avait finalement pas eu les moyens de répondre à ces attentes, ce qui avait suscité précisément la démission susmentionnée.

Une commissaire se déclare tout d'abord impressionnée par ces trente ans de lutte pour le quartier, et souhaite savoir ce qui a bien pu bloquer pareillement les choses pendant toutes ces années.

M. Fuchs répond que ce sont les recours qui avaient fait suite au projet «Tout doux les Pâquis» qui avaient pendant longtemps bloqué tout projet et toute évolution. Il relève que la zone de 30 km/h et des zones piétonnes ont depuis été progressivement mises en place. Il note que la dernière réalisation a été la piétonnisation d'un segment de la rue de Berne en 2020. Le pétitionnaire constate qu'il a fallu en effet trente ans de démarches et de mobilisation de la part des habitantes et habitants du quartier pour arriver à ces premiers résultats.

La même commissaire demande si les recours cités provenaient du milieu des automobilistes.

M. Fuchs répond par la positive.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont connaissance d'éventuelles mesures en préparation, et souhaite savoir si, parmi leurs propositions, certaines seraient à conserver en priorité.

M. Vascotto indique que la végétalisation poussée du quartier, en particulier des axes mentionnés, est un des points les plus fondamentaux de la pétition. Il relève que même après trente ans de lutte le quartier possède fort peu d'arbres, et ce alors qu'il est sujet en été à des températures élevées. Il précise que cette végétalisation devra réfléchir au-delà des pots épars qui accueillent des arbres, comme c'est le cas actuellement à la rue du Môle.

M. Fuchs indique qu'à leur connaissance aucun projet d'aménagement n'est pour l'heure prévu dans le quartier.

Un commissaire souhaite avoir une précision sur les zones hachurées dans la présentation, et demande s'il s'agit de zones qui sont déjà piétonnes.

M. Fuchs répond par la positive.

Le même commissaire demande aux pétitionnaires comment ils et elles conçoivent les aménagements végétalisés qu'ils ont mentionnés.

M. Quiquerez répond qu'il convient de prendre exemple sur ce qui a été fait autour de la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) de Champel, évoquant la centaine d'arbres qui y ont été plantés. Il indique que les aménagements devraient donc avoir un certain volume et être pérennes, avec des essences pouvant perdurer toute l'année, ainsi qu'avec des arbres conservant leurs feuilles toute l'année.

Le même commissaire demande si cela nécessiterait par conséquent d'enlever du sol routier.

M. Quiquerez répond que cela pourrait en effet faire partie des solutions en certains endroits. Il cite à ce titre la petite prairie sauvage fleurie de la rue du Môle.

M. Vascotto précise qu'il y aurait également lieu de réfléchir aux préaux en béton des bâtiments scolaires du quartier, et rappelle que la vision des pétitionnaires est de travailler avec des espaces déjà existants. Il indique que s'ils ne sont pas botanistes, ils ont des contacts réguliers avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), précisant qu'ils ont même collaboré avec eux dans le cadre d'un travail proposé aux étudiants sur les îlots de chaleur aux Pâquis.

Le même commissaire souhaite connaître le nombre d'habitantes et d'habitants du quartier des Pâquis, ainsi que le nombre de signataires de la pétition.

M. Vascotto répond que la population du quartier est d'environ 14 000 à 16 000 personnes, et indique que la pétition a recueilli 1200 signataires.

Discussion et votes

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils et elles souhaitent apporter au traitement de cette pétition.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que cette pétition est très intéressante, et note qu'elle propose des idées d'aménagements importants. Il indique que si la commission de l'aménagement et de l'environnement n'était pas trop chargée, il conviendrait probablement de la lui renvoyer, mais comme c'est le cas il propose d'auditionner M^{me} Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée d'un-e responsable de l'aménagement, pour savoir ce qu'il y a lieu de faire des propositions de la pétition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde en ce sens, estimant que cela permettrait de comprendre s'il existe présentement une volonté d'aménager la rue des Pâquis, et si le Conseil administratif a connaissance du travail effectué à l'HEPIA.

La commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'elle aurait été pour sa part favorable à transmettre directement le dossier au Conseil administratif, disant son ébahissement de constater que des personnes travaillent sur ce projet, à ses débuts pionnier et maintenant dans l'air du temps, depuis trente ans. Elle relève néanmoins la justesse des propos précédents et indique qu'elle soutiendra également l'audition de M^{me} Perler.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que ses collègues de parti suivront également la proposition des Vert-e-s, mais estime qu'il serait également opportun d'auditionner M. Gomez, magistrat en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, étant donné que les pétitionnaires ont indiqué que la végétalisation était pour eux un point fondamental. Elle ajoute qu'il serait également intéressant d'entendre le magistrat ou la magistrate chargé-e de la question des contrats de quartier, en ce qu'il y aurait lieu d'apprendre pourquoi le processus avait été interrompu aux Pâquis en 2016, et plus généralement comment se passent ces contrats de quartier.

Le président fait observer que c'est M^{me} Kitsos qui, en tant que magistrate chargée de la démocratie participative, sera à même de répondre à ces questions.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que les commissaires libéraux-radicaux sont pour leur part favorables à un renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle relève toutefois que, comme cette

commission a en ce moment beaucoup de travail et que l’audition de M^{me} Perler est de toute manière déjà prévue pour un autre objet, il pourrait être opportun de profiter de sa venue pour lui demander son avis sur la question, en décidant de la renvoyer à la commission de l’aménagement et de l’environnement à ce moment-là. Elle conclut que si une seule proposition doit être formulée ce soir, il s’agit tout de même en priorité du renvoi direct à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

Le commissaire de l’Union démocratique du centre déclare qu’il soutiendra les trois demandes d’audition.

Le président propose de voter dans l’ordre de leur énonciation les trois propositions d’auditions.

La commission accepte la proposition d’audition de M^{me} Perler, accompagnée du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR).

La commission accepte la proposition d’auditionner M. Gomez, par 8 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 3 abstentions (Ve).

La commission accepte la proposition d’audition de M^{me} Kitsos, par 8 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 3 Ve).

Séance du 22 février 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ainsi que de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

Le président remercie les auditionnées et auditionnés de leur présence, et leur passe la parole.

M. Betty indique que pour répondre à la pétition, il se propose de balayer les éléments demandés, et de faire un rapide historique de ces dernières années dans le quartier des Pâquis, ainsi que des mesures qui ont découlé du contrat de quartier signé récemment. Il déclare ensuite qu’il est nécessaire de faire un tour d’horizon des aménagements qui remplissent déjà les demandes des pétitionnaires, et d’observer plus globalement la faisabilité à court, moyen et long termes de leurs différentes demandes. Passant ensuite au vif de la présentation, M. Betty fait le catalogue des attentes de la pétition. Il rappelle à cette occasion que l’idée de

la Croix-verte est née dans le cadre des discussions sur le contrat de quartier, et qu'elle a été validée en 2015. Il note néanmoins que la pétition a rajouté certaines rues qui ne figuraient pas dans la mouture validée. Il fait observer plus largement que le contrat de quartier précité a suscité une feuille de route, qui a servi au Service de la jeunesse (SEJ), au Service social (SOC), à la Voirie, au Service des espaces verts (SEVE) et à l'AGCM pour réaliser certaines actions, qui entre-temps ont été effectivement mises en œuvre. Parmi les demandes de la pétition, il note celle de toilettes publiques, et rappelle qu'une proposition votée par le Conseil municipal il y a plus d'une année prévoit un tel équipement pour le quartier des Pâquis. M. Betty précise que des travaux pourront dès lors probablement être engagés en ce sens dès 2022.

Il se propose ensuite de passer au cœur du sujet, à savoir l'étude de la Croix-verte, procédant avant cela à une petite digression sur la hiérarchie des réseaux routiers dans ce quartier. Il rappelle à ce titre que depuis le 1^{er} janvier 2021 les chemins de quartier non structurants dépendent de la Ville et non plus du Canton, ce qui permet une plus grande marge de manœuvre que par le passé. Il précise néanmoins que cette marge de manœuvre est limitée par le fait que si les aménagements effectués sur ces chemins influent sur le trafic sur les chemins et les routes qui dépendent du Canton, ce dernier peut s'y opposer. Et de citer par exemple l'inversion d'un sens de circulation ou la piétonnisation d'une rue, qui auront forcément une incidence sur les routes relevant de la compétence cantonale et devront, par conséquent, être décidées en concertation avec le Canton. M. Betty se propose ensuite de passer en revue les étapes du processus qui a mené à certaines modifications dans le quartier entre 2015 et 2020. Il relève que les travaux ont commencé en 2019-2020 pour piétonniser certaines rues, et que les mesures relatives au Covid ont permis l'installation de zones 20 km/h provisoires. Il relève que le retour d'expérience a permis de constater que les rues piétonnes étaient mal perçues par les usagères et usagers qui n'avaient pas vraiment pu en profiter, étant donné un certain manque de compréhension vis-à-vis d'aménagements trop provisoires. Il explique par conséquent que la Ville a décidé de pérenniser les aménagements dans les zones 20, conformément également aux demandes des associations. Il projette ensuite une carte indiquant les zones piétonnes effectives lancées en 2010, puis celles développées dans le cœur du quartier entre 2014 et 2019. Il précise ensuite que les traitillés magenta indiquent l'aménagement de trottoirs et de sols phonoabsorbants. Il ajoute que les zones 30 y figurent également, de même que, en bleu, les effets des mesures relatives au Covid sur les aménagements. Parmi les aménagements à court terme, dès cette année, suite à une intervention des Services industriels de Genève (SIG) sur le réseau, la pose de sol phonoabsorbant va être poursuivie, et un trottoir traversant sera installé au bout de la rue de Fribourg. M. Betty indique plus largement que, pour chacune des voies incluses dans la Croix-verte acceptée en 2015, des trottoirs traversants seront constitués.

En complément, la restauration de la place Jean-Marteau doit être menée en lien avec la restauration d'un bâtiment adjacent destiné à accueillir un nouvel hôtel. Il précise qu'une réfection provisoire est en cours, étant donné que l'hôtel, qui est le maître d'œuvre des travaux, n'a pas encore reçu d'autorisation. Il évoque encore la réfection de la place de Cornavin prévue à l'horizon 2024, et précise que la mise en place d'un double sens sur la rue des Alpes jusqu'à la rue Ami-Lévrier permettra de gérer le flux en direction du parking Cornavin, faisant remarquer que l'intégralité des véhicules sortiront uniquement à l'est après cela. Passant ensuite aux aménagements à court terme, il indique que le tourner à gauche sera supprimé entre la rue de Lausanne et la rue de Monthoux dès que la partie des quais sur laquelle débouche la rue de Monthoux aura été aménagée. M. Betty précise que la Ville a reçu l'accord du Canton pour cela. Il explique enfin que les demandes des pétitionnaires ont été classées en différentes catégories allant de A1 à C2, à savoir de réalisations simples pouvant être rapidement effectuées sur le budget de fonctionnement de l'AGCM et pouvant obtenir un aval rapide du Canton, à des éléments peu prioritaires et plus compliqués à obtenir. Il évoque enfin la catégorie D, constituée de demandes qui semblent non seulement peu pertinentes, mais en plus peu réalisables, y compris à long terme (cf. annexe).

M. Oertli tient à ajouter un complément d'explication quant à la demande formulée par les pétitionnaires pour que soient plantés plus d'arbres. Il rappelle que le SEVE a analysé il y a cinq ans tous les sous-sols du domaine public pour identifier les endroits où il était possible de planter des arbres, à savoir des surfaces terreuses d'un minimum de 9 m², se situant à un minimum de 1 m des canalisations et à 4 m d'une façade. Il relève que cela a permis d'identifier environ 150 emplacements pour planter des arbres, et explique que tout ce qui a pu être planté l'a depuis lors été. Il note qu'aux Pâquis quelques arbres ont été plantés à la rue du Môle et à la rue Gauthier, et indique que la plantation de nouveaux arbres supplémentaires dans le quartier demanderait soit le déplacement de canalisations, soit le déplacement ou la suppression de places de stationnement pour voitures.

Comme l'a indiqué M. Betty précédemment, la Ville dispose aujourd'hui d'une plus grande autonomie par rapport au Canton en termes de marge de manœuvre sur certains chemins. Il relève à ce titre que le SEVE collaborera avec l'AGCM pour trouver de nouveaux espaces, et note que si le déplacement des canalisations coûte cher, une certaine marge de manœuvre pourrait être trouvée par le déplacement de places de stationnement dans l'avenir.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire souhaite savoir quels ont été les critères d'évaluation du Canton pour constater que les zones piétonnes étaient mal comprises par les habitantes et habitants du quartier.

M. Betty répond que cette décision s'est basée sur des analyses concrètes de terrain, où il a par exemple été constaté un non-respect des vitesses de circulation par les voitures, de même qu'une incompréhension de la part des piétons concernant la lisibilité de l'espace public, notamment en ce qui concerne la suppression de passages piétons, désormais superflus, sans que les trottoirs existants n'aient été abaissés. Il précise que dans ce cas précis non seulement le Canton, mais également les associations, ont demandé le rétablissement des traversées piétonnes. M. Betty ajoute qu'en rétrécissant les gabarits des chaussées il était attendu que les terrasses puissent se développer, mais remarque que, comme aucun aménagement lourd n'a été installé, les piétons ne pensaient pas à utiliser les nouveaux espaces à leur disposition. Pour appuyer son propos, M. Betty cite l'exemple de la rue Rousseau, où les piétons restaient sur le petit trottoir, sans comprendre que 1 m 50 de plus était désormais à leur disposition. Il explique également que le Canton a indiqué que pour qu'une zone piétonne fonctionne il faut qu'elle soit accompagnée d'aménagements conséquents, comme la suppression des trottoirs et des dénivellations, par exemple. Il explique qu'il a donc été décidé d'en faire des zones 20 km/h, en remettant des marquages au sol.

Un commissaire constate que le développement des aménagements dont il a été question jusqu'à présent fait la part belle au BTP, et indique qu'une végétalisation du quartier doit être par conséquent discutée en amont de tels aménagements. Il souhaite savoir en ce sens si cela a été discuté entre 2001 et aujourd'hui.

M. Betty répond par la positive, indiquant que ces points ont été abordés dans les discussions sur le contrat de quartier, notamment lorsqu'il a été question de concepts d'aménagement incluant des parties végétalisées. Il indique qu'à l'heure actuelle une réflexion est menée sur la végétalisation des «rues Covid» et qu'une demande de crédit d'étude sera demandée au Conseil municipal pour végétaliser davantage ces rues, par exemple à certains endroits de la rue de Fribourg. Il explique qu'une étude plus détaillée sera effectuée avant un éventuel passage à la réalisation.

M. Oertli ajoute que si l'on souhaite plus d'espaces verts dans le quartier ce sera nécessairement au détriment d'autres usages, comme il l'a déjà expliqué précédemment.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leurs explications, qui vont aider la commission à aller de l'avant rapidement sur cette pétition.

Une commissaire remercie également pour la présentation complète. Constatant que celle-ci a été dense, elle demande quelques éclaircissements sur le plan du quartier et les aménagements repris de la pétition, qui ont été classifiés en trois catégories (court terme (A), moyen terme (B) et long terme (C) – annexe), en particulier les aménagements possibles à court terme (A), ainsi que sur les toilettes et les espaces de jeux demandés par les pétitionnaires, mais qui n'ont pas été classifiés sous une des catégories.

M. Betty indique que deux mesures à court terme pourront être réalisées dans l'année qui vient: premièrement un carrefour sur la rue Plantamour et secondement l'aménagement du segment du bout de la rue des Pâquis qui a été interdit à la circulation. Il ajoute que le verdissement de la rue de Fribourg fera l'objet d'une proposition du Conseil administratif qui sera déposée ce mois. Pour ce qui est des toilettes, il indique qu'il s'agit d'un objet parallèle, et rappelle que la demande de crédit a été votée pour sa réalisation. S'il constate que la pétition réclame trois toilettes publiques, il fait observer que l'analyse des différents services de la Ville et la recherche d'équilibre entre les différents quartiers de la Ville a fait qu'une toilette par quartier sera pour l'instant construite et qu'au fil du temps l'on reviendra devant le Conseil municipal avec d'autres propositions pour compléter ces infrastructures. Il ajoute que ses services sont en train de définir avec le service logistique et manifestations un emplacement pour cette toilette, et déclare qu'elle se rapproche du cœur du quartier.

Un commissaire dit avoir bien compris que le court terme fait référence à l'année en cours, mais souhaite savoir à quels horizons se situent le moyen et le long terme.

M. Betty répond que le moyen terme fait référence à un horizon temps de trois à cinq ans, et que le long terme fait référence à un horizon au-delà de cet intervalle. Il fait observer à ce titre que certains des aménagements demandés ou prévus ne sont pas anodins et qu'une coordination avec tous les partenaires est parfois nécessaire, notamment en terme de réseaux. Et de citer l'exemple de la rue de Fribourg, où les SIG avaient engagés des travaux suspendus pendant quelque temps à cause du Covid, et que seule la fin de ces travaux permettra l'installation du sol phonoabsorbant et la végétalisation de la rue.

Le même commissaire, constatant que les points avancés par la pétition sont tout à fait recevables, demande aux auditionnés s'il ferait sens pour eux de la traiter.

M. Betty répond par l'affirmative, constatant que la majorité des demandes correspondent à ce qui a déjà été identifié par la Ville comme pertinent. Il précise cependant que certaines de leurs demandes ne pourront se faire dans l'immédiat étant donné l'équilibre à trouver entre les différents quartiers.

Une commissaire souhaite savoir quelles propositions d'aménagement ont été abandonnées, et pourquoi.

M. Betty répond que les propositions qu'ils suggèrent d'abandonner ou de reporter à la fin des aménagements sont celles qui ne leur semblent pas apporter une grande plus-value. Et de citer à ce titre la zone de rencontre proposée rue de Monthoux, constatant qu'une fois que le tourner à gauche y aura été supprimé, beaucoup moins de trafic s'y déroulera. Il note à ce titre qu'il convient de pouvoir

continuer à desservir le quartier, et de continuer à le garder accessible, notamment pour les habitantes et habitants ainsi que les personnes à mobilité réduite. Il relève également un cas semblable sur la rue de Butini, où la plus-value de la zone piétonne suggérée par la pétition ne semble pas apporter grand-chose. Il explique qu'en dehors de ces deux éléments, le reste n'a pas été classé comme prioritaire pour une question de planning.

Une commissaire demande si le retard qu'a pris l'hôtel pour les travaux aura un impact sur les délais des modifications présentées.

M. Betty rappelle tout d'abord que l'hôtel leur a proposé d'aménager la place à ses frais, mais constate que l'autorisation ne leur a pas été accordée jusqu'à présent. Il précise que dans le cadre des travaux sur l'établissement les rues seront remises en place comme avant les travaux, jusqu'au moment où les autorisations auront été acceptées pour le nouvel aménagement de la place.

La même commissaire demande si l'argent de la Ville financera en partie l'aménagement ou si l'hôtel le financera intégralement à cet endroit.

M. Betty répond que c'est uniquement l'hôtel qui financera cette partie de l'aménagement.

Un commissaire demande ce qui est prévu par la Ville pour répondre à la demande de zones ombragées transmise par les pétitionnaires, que cela soit sous forme de prairie ou de toiles tendues. Il note en outre qu'il n'a pas été répondu à la question d'une commissaire concernant les places de jeux, et souhaiterait avoir une réponse à ce sujet.

M. Oertli répond qu'une prairie et des arbustes sont plus simples à mettre en place que des arbres, mais que leur impact par rapport à eux est réduit. Il estime néanmoins que des prairies et des arbustes peuvent apporter un plus pour le quartier.

M. Betty complète la réponse et indique concernant les espaces de jeux qu'une réflexion va être engagée avec les associations. Il explique que rien de concret n'a été formulé pour l'heure pour en doter le centre piétonnier, mais déclare que cela fera l'objet d'une étude.

Discussion

Le président demande quelle suite les commissaires souhaitent donner au traitement de cet objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la commission ne pourra pas voter ce soir, l'audition de M^{me} Kitsos étant également prévue sur cet objet. Il estime néanmoins qu'à ce stade il soutiendrait le renvoi au Conseil

administratif. Constatant de plus que la commission des pétitions n'a pas à effectuer à double le travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement, il indique qu'il conviendrait de se concentrer ici uniquement sur la recevabilité de l'objet.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s indique qu'étant donné que la pétition ne sera pas votée ce soir une demande de clarification concernant la prise en charge par l'hôtel des travaux de réaménagement de la place Jean-Marteau serait nécessaire.

Le même commissaire du Parti libéral-radical rétorque qu'il n'est sauf erreur pas possible d'amender une pétition.

La même commissaire du groupe des Vert-e-s indique que sa proposition ne constitue pas un amendement, mais simplement une demande de clarification.

Le président conclut que la commission sera attentive à demander des éclaircissements sur ce point sans toucher au texte de la pétition.

Séance du 10 mai 2021

Le président demande aux commissaires d'indiquer les questions à envoyer à M^{me} Kitsos.

Une commissaire se demande si ces questions ne pourraient pas lui être posées directement, étant donné que la magistrate sera déjà auditionnée dans le cadre d'une autre pétition.

Le président en convient, et propose par conséquent de passer au point suivant.

Séance du 15 juin 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Lara Cataldi Manzoni, adjointe de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Le président précise que cette audition porte spécifiquement sur la question du contrat de quartier. Il passe ensuite la parole à M^{mes} Kitsos et Cataldi Manzoni.

M^{me} Kitsos indique tout d'abord que La ville est à vous a intégré son département. Elle explique à ce titre qu'une ville dense nécessite des liens sociaux pour créer une certaine cohésion au sein de sa population, et déclare que cela passe par l'aménagement d'espaces publics propices à encourager une réappropriation de l'environnement urbain par toutes et tous. La magistrate indique à

cet égard beaucoup croire au principe de la piétonnisation des rues, notamment pour permettre aux enfants de se familiariser avec cet espace commun dès leur plus jeune âge. Elle relève que les premières éditions de La ville est à vous ont permis de montrer que si les rues sont piétonnes, elles seront davantage utilisées par la population. Elle estime en cela plus largement qu'il convient de trouver d'autres manières de vivre la ville, d'autres formes de temporalités dans notre rapport à l'espace urbain. Selon elle, la question de l'aménagement concerne non seulement l'environnement, mais touche aussi aux inégalités, et est fondamentale pour permettre la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Elle estime en ce sens qu'il faut penser la ville de demain de manière plus large en intégrant ces différentes dimensions.

Relevant que la question des îlots de chaleur est notamment visée par la pétition, elle précise qu'il s'agit d'une problématique difficile à traiter, indiquant que si elle permet de rendre la ville plus agréable, la végétalisation ne rend pas forcément les espaces plus frais. Elle explique qu'il faut, pour favoriser la lutte contre les îlots de chaleur, identifier les axes de courants froids dans la ville et aménager en conséquence. Elle observe à ce titre qu'il serait intéressant d'inviter des spécialistes pour savoir comment créer des îlots de fraîcheur de la meilleure manière. Pour ce qui est de l'aménagement et des problèmes d'accessibilité, M^{me} Kitsos indique qu'il est actuellement procédé à un audit sur 200 sites municipaux pour savoir où se situent les problèmes d'accessibilité. Elle relève enfin la question du préau de l'école des Pâquis, qui sera végétalisé et qui accueillera un mobilier de jeux qui prêtera une grande attention à sa dimension symbolique.

M^{me} Cataldi Manzoni précise que l'aménagement du préau est une réponse aux demandes de la pétition, rappelant qu'il se trouve au centre de la Croix-verte qui y est mentionnée. Elle dit avoir ressenti le besoin de la population du quartier de se réappropriier les lieux qu'elle perçoit comme souillés et blessés, et dit la volonté des pétitionnaires et des associations du quartier d'en faire quelque chose de positif. Elle répète ainsi que, dans le préau, la demande des pétitionnaires est entendue.

Questions et remarques des commissaires

Le président précise que l'audition du SEVE et de M^{me} Perler a déjà eu lieu sur cet objet, concernant notamment la question des îlots de chaleur et de la végétalisation évoquée par M^{me} Kitsos.

Un commissaire, rappelant que la pétition est issue des conclusions de la démarche du contrat de quartier, évoque le regret des pétitionnaires que ces conclusions n'aient pas été suivies d'effets et indique que c'est pour cela qu'elles ont été transcrites dans une pétition. Il demande aux auditionnées pourquoi le Conseil administratif avait mis fin au processus sous cette forme.

M^{me} Kitsos répond qu’ayant repris son département il y a peu, elle n’a pas connaissance de l’historique qui a mené à ce résultat, mais indique qu’elle pourra répondre par écrit à la commission (la réponse a été apportée aux membres de la commission par courriel le 22 septembre 2021). Elle estime néanmoins que la question participative est très importante et permet d’aider à prendre en compte les différentes facettes d’un quartier et de son aménagement. La magistrate précise à ce titre que la deuxième concertation concernant le préau des Pâquis arrive à bout touchant et annonce qu’au cours de ces concertations les demandes des associations, des écoles et du parascolaire sont prises en compte. La magistrate explique que ces concertations ont notamment pour but de réfléchir à la manière dont le préau va pouvoir être fermé, en lien avec sa végétalisation. Elle déclare enfin que la question du contrat de quartier a vocation à être creusée et sa dynamique relancée.

Discussion

Le président propose aux commissaires de discuter d’une suite à apporter au traitement de l’objet.

Une commissaire suggère d’attendre les réponses de M^{me} Kitsos aux informations demandées avant de voter.

Le président estime que cela est raisonnable, et indique que le traitement de l’objet reprendra donc après la pause estivale.

Séance du 27 septembre 2021

Le vice-président de la commission, qui préside cette séance, rappelle que la commission avait auditionné M^{me} Kitsos le 15 juin pour éclaircir la question du contrat de quartier des Pâquis. Il indique à ce titre que la pétition faisait suite à un processus long dans le temps et que M^{me} Kitsos avait annoncé que les compléments d’informations demandés par la commission seraient transmis. Il indique qu’ils l’ont été par courriel le 22 septembre.

Afin que l’ensemble de la commission de la pétition ait les mêmes informations, il en rapporte les grandes lignes en expliquant que le contrat de quartier avait été mis en place pour permettre la réalisation de projets portés par les habitantes et habitants du quartier, dont un plan piétonnier. Il indique que M^{me} Kitsos a par ailleurs précisé dans son courriel que des discussions avaient été menées notamment entre l’Association des habitants des Pâquis (SURVAP), le DACM et le DFEL, sans que rien de satisfaisant en matière de végétalisation n’en sorte, et ce à cause d’obstacles techniques à leur réalisation. Il est rapporté que l’e-mail de la magistrate indiquait en outre que si la commission ad hoc chargée du contrat de

quartier avait été dissoute, M^{me} Kitsos avançait qu'elle n'avait pas été vaine, car elle avait permis de déboucher sur des réalisations concrètes.

Le vice-président conclut par conséquent que le processus d'audition qui était à l'origine du traitement de la pétition est désormais clos.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti socialiste déplore que cette demande de piétonnisation et de végétalisation émanant de citoyennes et de citoyens, qui s'inscrit dans une série de demandes semblables, se voie encore une fois opposer l'invocation d'obstacles techniques pour être bloquée. Elle dit en ce sens sa déception de voir qu'il est si difficile de mettre en œuvre de tels projets en Ville de Genève, quand bien même elle reconnaît que le Conseil administratif a été très proactif et a planté beaucoup d'arbres. Elle précise qu'il s'agit là d'une impression personnelle, et dit trouver dommage que les demandes émanant de citoyennes et de citoyens connaissent ce sort, d'autant plus qu'il s'agit d'un besoin réel.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que le Conseil administratif *in corpore* est bien conscient de ce besoin de la population, mais rappelle que le SEVE a bien expliqué qu'il n'est pas si facile de planter des arbres partout en Ville et qu'un plan d'urbanisme doit être pensé dans sa globalité. Elle fait observer à ce titre que s'il est nécessaire de végétaliser davantage, cela demande de gros travaux, et qu'il est peu avisé de planter à proximité de canalisations ou dans des zones ne disposant pas d'assez de terre.

Une commissaire du Parti socialiste reprend la parole et remercie la commissaire démocrate-chrétienne d'avoir rappelé les arguments de M. Oertli, responsable du SEVE. Elle déclare que bien que ces arguments répétés plusieurs fois soient raisonnables, il conviendrait également de prêter une oreille plus attentive aux besoins de la population.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève qu'il pourrait être intéressant d'inciter le Conseil administratif à suivre des alternatives à la plantation d'arbres pour végétaliser la Ville, évoquant notamment les pistes indiquées par le SEVE lors de la dernière audition de M. Oertli. Il constate en ce sens qu'il conviendrait de trouver des solutions légères pour végétaliser des quartiers comme les Pâquis, qui ont en effet besoin de l'être davantage, et indique que le Parti libéral-radical est prêt à renvoyer l'objet au Conseil administratif ce soir.

La commissaire d'Ensemble à gauche dit être sensible aux propos de la commissaire du Parti socialiste, mais indique faire confiance au Conseil administratif sur la question, faisant observer que sa volonté de végétaliser est manifeste. Elle précise qu'il conviendrait en effet d'envisager d'autres solutions que la plantation

d'arbres là où elle n'est pas possible. Elle annonce enfin que son parti soutiendra le renvoi à l'exécutif municipal.

Une commissaire du Parti socialiste dit être sensible à ce qui a été avancé par sa collègue, et indique partager ce sentiment que les processus de cette nature avancent très lentement ou ne sont pas suivis. Rappelant qu'au sujet d'un objet précédent M. Betty, chef de l'AGCM, avait expliqué à la commission que la Ville classait les projets urbanistiques dans ses plans selon leur pertinence et leur potentiel d'être réalisés à court, moyen ou long terme, elle estime qu'il pourrait à l'avenir être pertinent de demander que ces plans soient mis à disposition du Conseil municipal, et que cela permettrait à la commission d'être bien renseignée sans avoir la nécessité de multiplier les auditions. Elle déclare enfin qu'il est pertinent de renvoyer l'objet au Conseil administratif.

Le président de séance indique qu'il sera possible d'exprimer ces attentes et ce sentiment de déception en plénière. S'exprimant ensuite au nom du groupe des Vert-e-s, il déclare que ce dernier soutiendra le renvoi au Conseil administratif, en regrettant la lenteur du processus et la déception sur laquelle elle débouche. Il précise rejoindre les socialistes vis-à-vis de l'urgence climatique et des problèmes de végétalisation et d'ombrage que connaissent certains quartiers dans ce cadre-là. Même s'il relève qu'il est positif de formuler des solutions à court terme, comme l'avait fait M^{me} Perler au sujet des ombrages, il faut également proposer des solutions sur le long terme, raison pour laquelle la pétition mérite d'être renvoyée au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son parti soutiendra le renvoi. Elle indique que le Parti démocrate-chrétien est très sensible à la question de la végétalisation, rappelant que M. Barazzone, ancien conseiller administratif, avait mis sur pied le projet Urbanature visant à installer rapidement des éléments éphémères qui la favorisaient. Elle abonde ensuite dans le sens de la proposition de la commissaire socialiste, estimant qu'avoir connaissance du plan d'action de la Ville en matière d'aménagement serait utile pour travailler sur des pétitions à venir.

Une commissaire du Parti socialiste déclare qu'il conviendrait de relayer auprès du Conseil administratif le regret de la commission face à la lenteur dans le processus de végétalisation de la Ville, ce d'autant que dans le cas présent elle était appuyée par l'outil démocratique du contrat de quartier. Elle dit bien entendre les explications du SEVE faisant état de difficultés pratiques, mais relève que de grandes villes réussissent quant à elles le pari de la végétalisation.

Une autre commissaire du Parti socialiste ajoute que les questions ici abordées vont au-delà de la réalisation d'un projet au sein d'un quartier, du problème des îlots de chaleur ou de la circulation pénible, mais concernent la relation entre les administrées et administrés et leurs autorités. Elle estime en ce sens problématique

que les habitants et habitantes du quartier n'aient pas la possibilité de savoir comment les demandes issues des discussions autour du contrat de quartier seront traitées au final. Elle note qu'il est probable que les pétitions de ce genre demandant davantage de végétalisation et l'amélioration de la qualité de vie des genevoises et des genevois vont probablement se multiplier, et qu'il serait donc avisé que la Ville communique plus et mieux ses intentions en la matière à la population. Elle fait observer qu'il est récurrent que des pétitionnaires ne soient pas au courant des aménagements que la Ville souhaite mener à bien et estime qu'il faudrait par conséquent rendre plus transparents les processus de travail.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois abonde en ce sens, relevant que l'on fait ici face à un problème de communication, et se rapportant aux modalités de fonctionnement et suivi de la démocratie participative. Pour ce qui est du reste, il relève qu'une cartographie a été dressée et que les arbres seront plantés là où ils pourront l'être. Il note en ce sens qu'il conviendrait d'expliquer aux pétitionnaires que ce qui a pu être fait a été fait, et déclare qu'il ne mettra pas en doute un avis d'experts, en l'occurrence celui donné par M. Oertli, qui avait notamment précisé que d'autres types de végétalisation que les arbres n'étaient pas utiles pour lutter contre les îlots de chaleur. Il rappelle qu'il avait en outre indiqué qu'il fallait disposer d'une surface de 9 m² pour qu'un arbre pousse correctement, et que l'on ne pouvait pas dès lors en planter partout. Il reconnaît néanmoins qu'il conviendrait de mieux communiquer pour éviter la frustration aux pétitionnaires. Il déclare enfin que la pétition peut être renvoyée et que le Conseil administratif mettra en œuvre ce qu'il est possible de faire.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que l'aspect communicationnel abordé est important, étant donné que la commission des pétitions va encore recevoir beaucoup de pétitions qui iront dans le même sens. Il fait observer que si les pétitionnaires seront finalement informés, il se demande dans quelle mesure il serait possible au Conseil administratif d'informer plus, convenant qu'il reste du rôle des pétitionnaires d'informer les signataires. Il estime qu'il serait important que l'exécutif municipal explique pourquoi il n'est pas aussi simple que ça de végétaliser la Ville, surtout dans un quartier dense comme celui des Pâquis. Il déclare par ailleurs qu'il conviendrait d'inciter le Conseil administratif à trouver des solutions alternatives à la plantation d'arbres quand cela n'est pas possible, relevant qu'en Espagne des solutions ont été trouvées pour rafraîchir efficacement les rues. Il indique enfin que le Parti libéral-radical appuiera le renvoi de la pétition, tout en ayant conscience que toutes les demandes des pétitionnaires ne pourront être appliquées, comme l'ont montré les auditions précédentes.

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare faire assez confiance au Conseil administratif pour faire tous les efforts possibles pour végétaliser la Ville et pour étudier le cas échéant d'autres possibilités si la plantation d'arbres n'est pas possible.

Les discussions étant terminées, le président de séance annonce qu'il procède au vote sur le renvoi ou le classement de la pétition.

Vote

A l'unanimité, la commission accepte le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que l'unanimité risque d'empêcher un débat en plénière, et note que cela serait dommage, étant donné que l'ensemble des membres de la commission souhaite en débattre.

Le président de séance, s'exprimant en tant que rapporteur de la pétition, indique que cette question de transparence et de lenteur du processus sera relayée dans son rapport.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que la question est systématiquement posée au Bureau lorsqu'un vote de commission se fait à l'unanimité. Elle déclare qu'en tant que membre du Bureau elle pourra par conséquent demander l'ouverture du débat sur l'objet lorsque la question se posera. Elle demande aux commissaires si cela leur convient.

Les commissaires répondent affirmativement.

Remarques de la commission

Suite aux discussions des commissaires lors de la séance du 27 septembre, les membres de la commission des pétitions tiennent à souligner – et à déplorer – la lenteur des processus en lien avec la végétalisation de quartiers alors même que ces demandes sont relayées par des pétitions.

Par ailleurs, un souci d'information de la part des autorités au sujet des possibilités, mais aussi des difficultés, en termes de végétalisation serait bienvenu afin de pouvoir informer la population des réalités qui peuvent être rencontrées dans de tels projets.

Annexes:

- pétition P-436
- extrait de la présentation de M. Betty du 22 février 2021



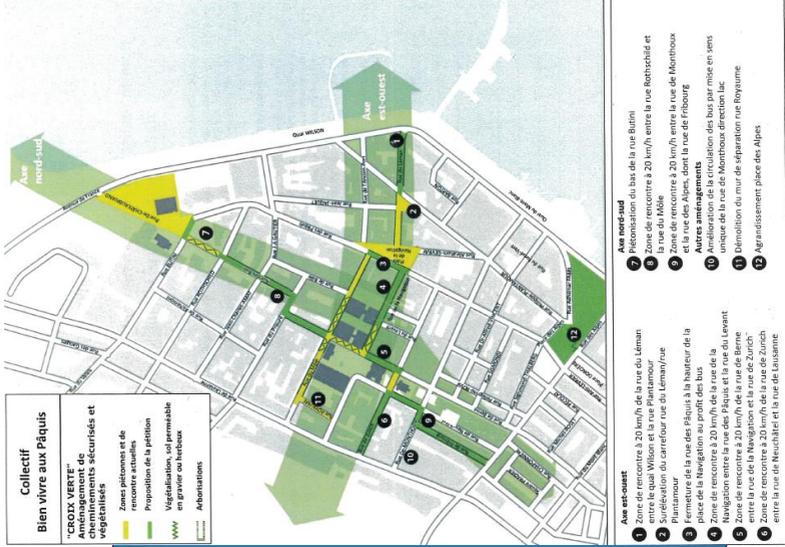
Pétition 436 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

La P-436: les principes de la «Croix verte»

Info: La «Croix verte» de la pétition diffère légèrement de la proposition Croix-verte issue du contrat de quartier

Rappel La Croix-verte est une proposition issue du contrat de quartier validée par le Conseil administratif le 24 décembre 2015

- > Feuille de route pour le service AGCM:
 - validant l'installation de mobilier urbain au service de l'animation des zones piétonnes (en collaboration avec les habitants)
 - approuvant le démarrage d'études de faisabilité pour l'installation de toilettes publiques et le développement du projet Croix-verte (chemins piétonniers traversant le quartier)





VILLE DE
GENÈVE

Pétition 436 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Contexte et historique: rappel de la situation actuelle du quartier des Pâquis

Hierarchie actuelle du réseau

- Toutes les rues des Pâquis sont du réseau de quartier
- Les interventions de compétence de la Ville (depuis janvier 2021) se situent sur le réseau de quartier non structurant (rues en vert sur le plan).
- Cela étant, le Canton garde l'autorité de décision quand les mesures de circulation peuvent avoir un impact sur le réseau «supérieur»





Pétition 436 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Contexte et historique: rappel des évolutions du quartier des Pâquis depuis 2001

- Rappel du processus
- 2001 : Tout doux les Pâquis – point de départ du processus de concertation avec les associations
 - 2007- 2012 : concertation et processus participatif (Ville-associations) : études et réalisation des aménagements de la zone 30, du cœur piétonnier étape 1
 - 2014-2015 : contrat de quartier avec validation d'une image intentionnelle de la croix verte et une feuille de route
 - 2015-2020 : étude et réalisation de la deuxième étape du cœur piétonnier et de différents aménagements
 - 2020 : mesures covid pendant 4 mois sur les rues de Fribourg et de Berne : mises en zones de rencontre et aménagements provisoires. Fin 2020, le 20 km/h a remplacé la zone de rencontre.
 - 2020 envoi au SEVE et AGCM des deux documents produits par les associations: «concept d'aménagements pour les rues piétonnes et squares du quartier des Pâquis» et «concept d'aménagement places publiques et rues piétonnes» avec les demandes de renforcer les zones à priorité piétonnes, développer des aménagements plus qualitatifs et conviviaux et apporter plus de végétalisation



Pétition 436 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Les aménagements réalisés (état février 2021)



- zones piétonnes
- zones de rencontre
- Aménagement de place/placette
- Aménagements de rues: trottoirs, revêtement phono
- zone 30
- rue à 20 km/h

